

-  bassins de vie
-  agglomérations
-  villes pôles de centralité



**QU'EST-CE QUE LE BASSIN DE VIE ?**

Le bassin de vie correspond à l'espace où s'organise la vie quotidienne des habitants : les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, les services et les équipements (commerces de proximité, éducation, santé, sport et culture). **La Région retient donc cet espace de référence pour décliner les orientations stratégiques du SRADDT.**

Chaque bassin de vie peut comprendre, outre une agglomération ou une ville pôle de centralité, plusieurs Pays et communautés de communes.



Édité par le Conseil régional du Centre - Janvier 2013  
Maquette : Jul & Pia  
Crédit Photos : Région Centre, CRT, G. Aresteanu, Y. Defraime, Phovoir.fr  
Impression : Imprimerie Nouvelle



**Conseil régional du Centre**

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
CS 94 117  
45041 Orléans Cedex 1  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



**Les Contrats régionaux de solidarité territoriale**

**Ambitions 2020**

**Plus qu'une Région**  
une chance pour les territoires

[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

INTERVIEW



**François BONNEAU,**  
Président  
de la Région Centre

 **UN NOUVEAU CAP POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

La Région Centre a adopté son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) – Ambitions 2020, en décembre 2011. En quoi ce schéma marque-t-il un tournant dans votre politique d'aménagement du territoire ?

Le SRADDT donne une vision de l'avenir de notre région à travers trois priorités : une société de la connaissance porteuse d'emplois, des territoires attractifs organisés en réseau, une mobilité et une accessibilité favorisées. Ce document définit 20 ambitions pour l'avenir à l'horizon 2020. Aujourd'hui, il convient de décliner les dispositifs régionaux d'aménagement du territoire dans chaque bassin de vie que compte notre région.

**Quels sont les grands changements dans la politique régionale d'aménagement du territoire ?**

L'élaboration du SRADDT a marqué un tournant dans le dialogue entre la Région, ses territoires et les acteurs qui les font vivre, élus, chefs d'entreprise, responsables associatifs, représentants des salariés. Les habitants ont été fortement impliqués dans ce processus à travers 23 débats participatifs. Nous nous inscrivons dans cette continuité. Pour mieux préparer l'avenir, le diagnostic des forces et faiblesses de chaque territoire sera réalisé à l'échelle de la vie quotidienne des habitants, de leurs lieux de travail, d'habitation, de loisirs, d'approvisionnement, d'études : c'est la définition du bassin de vie. Un second changement doit permettre plus d'efficacité : les différents dispositifs régionaux d'aménagement du territoire n'étaient pas suffisamment coordonnés en durée, ni dans les contenus.

Avec les contrats régionaux de solidarité territoriale, il existe dorénavant un dispositif unique qui concerne aussi bien les villages, les pôles de centralité, les communautés de communes que les agglomérations.

**Comment les contrats régionaux de solidarité territoriale vont-ils être mis en place ?**

La phase de diagnostic à l'échelle du bassin de vie débouchera sur l'élaboration d'un document dénommé "Ambitions 2020 du bassin de vie", structuré autour de trois priorités : l'emploi et l'économie, le mieux-être social et le maillage urbain et rural. Etabli par la Région, ce document sera issu de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les citoyens lors de forums.

Les priorités identifiées dans ce document constitueront ensuite, pour les Pays et les Agglomérations concernés, la base des actions inscrites dans le contrat régional de solidarité territoriale. Ce contrat sera désormais élaboré, négocié et signé à la fois par la Région, les présidents de Pays et d'Agglomérations, les présidents de communautés de communes et le maire de la ville centre.

## Votre qualité de vie est notre priorité

95 millions d'euros, c'est la somme consacrée chaque année à l'aménagement du territoire. La Région Centre est ainsi la première des Régions françaises pour les crédits qu'elle consacre à cette politique.

Depuis 1994, la Région Centre a soutenu de nombreux projets de proximité à travers les contrats de pays, d'agglomération, de villes moyennes. **Tous ces contrats seront reconduits et se nomment désormais contrats régionaux de solidarité territoriale.**

**Aux 32 contrats de Pays et 8 contrats d'Agglomération, se substituent 40 contrats régionaux de solidarité :**

- Le volume financier est maintenu intégralement
- Les actions portent toujours sur les différents domaines du quotidien des habitants, avec une priorité au très haut débit, à la santé et au logement
- Des forums réunissant élus, habitants, entreprises, associations, société civile, permettront de définir les priorités de chaque bassin de vie
- À partir de ces priorités identifiées, les élus prépareront le contrat de solidarité territoriale.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : 95 M€ PAR AN**

**SOIT 8,24 % DU BUDGET RÉGION CENTRE**

**CONTRE 5,3 % EN MOYENNE DANS LES AUTRES RÉGIONS**



**20 ANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL EN QUELQUES CHIFFRES**

### ECONOMIE

- 250 ZONES D'ACTIVITÉS
- 160 LOCAUX D'ACTIVITÉS POUR LES ENTREPRISES
- 2 000 EMPLOIS CRÉÉS SUITE AUX INVESTISSEMENTS FINANCÉS PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DES 20 CONTRATS DE 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION (2g)
- PLUS DE 300 AGRICULTEURS DANS LEURS PROJETS DE DIVERSIFICATION
- PRÈS DE 500 ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS LEURS INVESTISSEMENTS

### ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- 150 CRÈCHES, HALTES GARDERIES, CENTRES DE LOISIRS ET SERVICES D'ACCUEIL PÉRIODIQUES
- 50 PROJETS DE SERVICE LIÉ AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES
- RESTRUCTURATION DE 1 300 LITS DANS LES EHPAD

### SANTÉ

- 38 MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES AVEC UN OBJECTIF DE 50 MSP AVANT LA FIN 2013

### CULTURE

- UNE CENTAINE DE BIBLIOTHÈQUES OU MÉDIATHÈQUES
- 75 SALLES DE SPECTACLES
- UNE VINGTAINTE DE LIEUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

### SPORTS

- 130 TERRAINS DE SPORT DE PLEIN AIR OU GYMNASES
- UNE CINQUANTAINTE D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

### HABITAT

- PRÈS DE 8 000 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DEPUIS 2000



## LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

De la définition des priorités lors des forums à l'échelle du bassin de vie

à la signature du contrat régional de solidarité territoriale du Pays ou de l'Agglomération

### COMMENT ÇA MARCHE ?



**1**

Les élus et les habitants de chaque bassin de vie débattent de leurs priorités pour l'avenir lors de **forums**.

**2**

La Région reprend les priorités des élus et des habitants dans un document appelé **"Ambitions 2020 du bassin de vie"**.

**3**

Ce document **"Ambitions 2020"** sert de guide aux élus locaux pour établir avec la Région leur **programme d'actions** dans un contrat régional de solidarité territoriale.

**4**

Une fois validé par la Région en Commission permanente, **le contrat est signé** par le président du Pays ou d'Agglomération, le maire de la ville centre, les présidents des Communautés de communes et le président de la Région.

## Un nouveau dispositif, davantage de proximité

### Connaître les enjeux de chaque bassin de vie pour envisager son avenir

Les 23 bassins de vie de la région sont les territoires du quotidien des habitants, que ce soit au niveau de leurs déplacements entre leur lieu de travail et leur domicile, les services et les équipements qu'ils utilisent.

**Des forums participatifs** sont organisés à cette échelle pour identifier les besoins et les priorités pour l'avenir.

A l'issue de cette phase de concertation, un document appelé **"Ambitions 2020"** du bassin de vie permet d'envisager les actions à entreprendre.

**C'est sur la base de ce diagnostic et de ces priorités partagées que les contrats de solidarité pourront s'élaborer** avec les collectivités.

### La Région s'engage désormais au travers d'un dispositif unique : le contrat régional de solidarité territoriale

Une fois les orientations et priorités définies pour chaque bassin de vie, s'élabore un **programme d'actions, discuté, négocié puis approuvé : le Contrat régional de solidarité territoriale.**

Les contrats d'hier - Contrats de Pays, contrats de villes moyennes, Cœur de village - prendront lors de leur renouvellement le nom unique de Contrat régional de solidarité territoriale établis pour une durée de 5 ans. Les volumes financiers des contrats de solidarité seront les mêmes - sur chaque territoire - que les anciens dispositifs.



**LE DIALOGUE ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SERONT TOUJOURS PLUS AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ RÉGIONALE**

### Des actions sur tous les fronts

Les contrats régionaux de solidarité territoriale sont établis autour de **trois grandes thématiques** :

- **L'emploi et économie** : Très Haut Débit, zones d'activités, immobilier d'entreprises, insertion par l'activité économique, etc.
- **Le mieux être social** : santé, services à l'enfance, commerces de proximité, équipements culturels, loisirs sportifs
- **Le maillage urbain et rural** : habitat, transports, cœurs de village, espaces publics urbains.

S'ajoute le soutien aux actions en faveur de la biodiversité et du **Plan Climat Energie régional.**

Dans les zones rurales, avec **ID en campagne** la Région Centre poursuit les aides à des projets collectifs portés par les habitants, fédérant les acteurs locaux, privés et publics qui contribuent à l'emploi, l'activité, le développement de services, la valorisation des ressources et du patrimoine, l'animation locale...

### Contrat de solidarité : suivez le guide

Dans un souci de simplification et afin d'aider les élus locaux à élaborer leurs projets, **la Région met à disposition un guide du contrat de solidarité** : il précise, pour chacune des grandes thématiques d'actions, les modalités du financement régional. **Le porteur de projet peut ainsi, dans la phase de réflexion sur son opération, connaître de manière claire et précise les conditions d'intervention de la Région Centre.**

## ACTIONS TYPE

Liste des actions type pour lesquelles la Région Centre a défini ses modalités d'intervention, afin de guider les élus.

### EMPLOI / ÉCONOMIE

- 1 Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit
- 2 Zones d'activités économiques
- 3 Création de locaux d'activités (en location)
- 4 Développement de l'agriculture biologique
- 5 Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité (circuits courts)
- 6 Développement et structuration des filières locales territorialisées
- 7 Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales
- 8 Insertion par l'activité économique des personnes en difficultés
- 9 Soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre d'une opération collective territoriale
- 10 Tourisme à vélo : les Pays à vélo
- 11 Itinérance touristique pédestre
- 12 Itinérance touristique équestre
- 13 Énotourisme
- 14 Sites et accueil touristiques

### MIEUX-ÊTRE SOCIAL

- 15 Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures d'exercices regroupés
- 16 Salles de spectacles support d'une programmation culturelle significative
- 17 Équipements de lecture publique
- 18 Équipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et d'art dramatique
- 19 Structures d'accueil petite enfance (0-3 ans)
- 20 Accueil extrascolaire et locaux jeunes
- 21 Soutien au commerce de proximité
- 22 Équipements sportifs et de loisirs

### MAILLAGE URBAIN ET RURAL

- 23 Aménagement d'espaces publics "Cœurs de Village", Agglomérations, Pôles de centralité et pôles d'animation
- 24 Acquisition-réhabilitation
- 25 Construction neuve
- 26 Aménagement de quartiers d'habitat durable accueillant du logement social (en renouvellement urbain)
- 27 Rénovation thermique du parc public social
- 28 Rénovation thermique du parc locatif privé
- 29 Rénovation urbaine
- 30 Vélo utilitaire

### STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

- 31 Trame verte et bleue
- 32 Gestion alternative des espaces publics
- 33 Biodiversité domestique
- 34 Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau

### PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL

- 35 Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs
- 36 Filière Bois énergie (de la production à la distribution)

### TRANSVERSALITÉ

- 37 Élaboration de stratégies territoriales
- 38 Animations territoriales



Retrouvez le guide complet en ligne sur [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)  
→ l'avenir de ma région  
→ contrat de solidarité territoriale